

## Avis public



### **PROMULGATION** **RÈGLEMENT RCA15 17251**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 4 mai 2015 et entre en vigueur conformément à la loi.

**RÈGLEMENT RCA15 17251 :** Règlement permettant la construction et l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, des lots 3 015 822 et 3 015 823 du cadastre du Québec, en bordure de l'avenue de Kensington.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 13 mai 2015.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves